La préparation des avancements de grade depuis AGIRHE

POUR PERMETTRE DE PREPARER LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE, LES POSSIBILITES DE NOMINATION ET UN DOCUMENT DE TRAVAIL PREPARATOIRE SONT DISPONIBLES SUR LE SIRH AGHIRE

Néanmoins, ces informations ne sont qu'indicatives et il nécessaire de vérifier pour chaque agent qu'il remplisse bien les conditions statutaires (le pôle conseils et appuis aux employeurs peut procéder à ce contrôle (03 81 99 36 37).
Il convient en premier lieu de vérifier le déroulement de carrière et la situation administrative de vos agents.
Si l'historique enregistré dans la base AGIRHE est inexact, il convient d'en informer le pôle conseils et appuis aux employeurs (03 81 9 36 37) pour qu'une mise à jour soit réalisée. Il convient également de tenir compte de l'éventuelle réussite aux examens d'avancement de grade de vos agents si cela n'est pas déjà fait. De plus, certains avancements restent conditionnés à des seuils démographiques, à des types d'établissement, à la taille d'un service, ou à l'exercice de certaines fonctions.

SE CONNECTER A AGIRHE

Depuis le site internet du centre de gestion, https://www.cdg25.org/ - Nos services en ligne

Cliquer sur le bouton CARRIERE (AGIRHE)

CONSULTER LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE

L'écran suivant s'affiche. Il reprend l'ensemble des agents titulaires et stagiaires, leurs grades actuels, les possibilités d'avancement si elles existent et les dates d'avancement possibles.

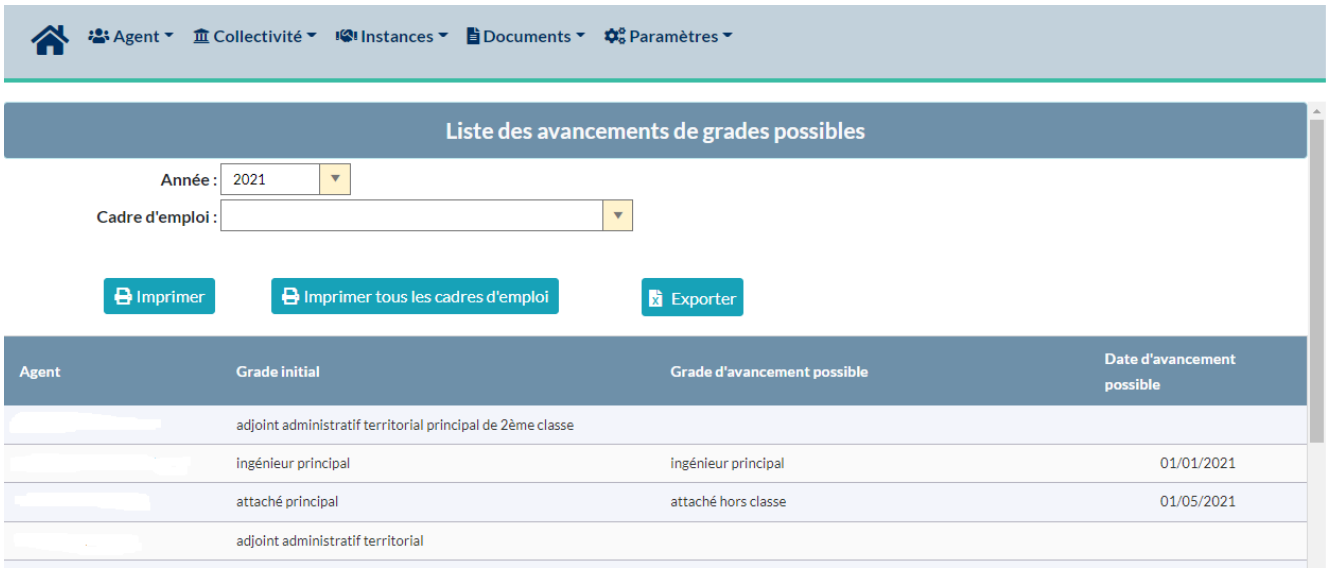

IMPRIMER LE TABLEAU PREPARATOIRE

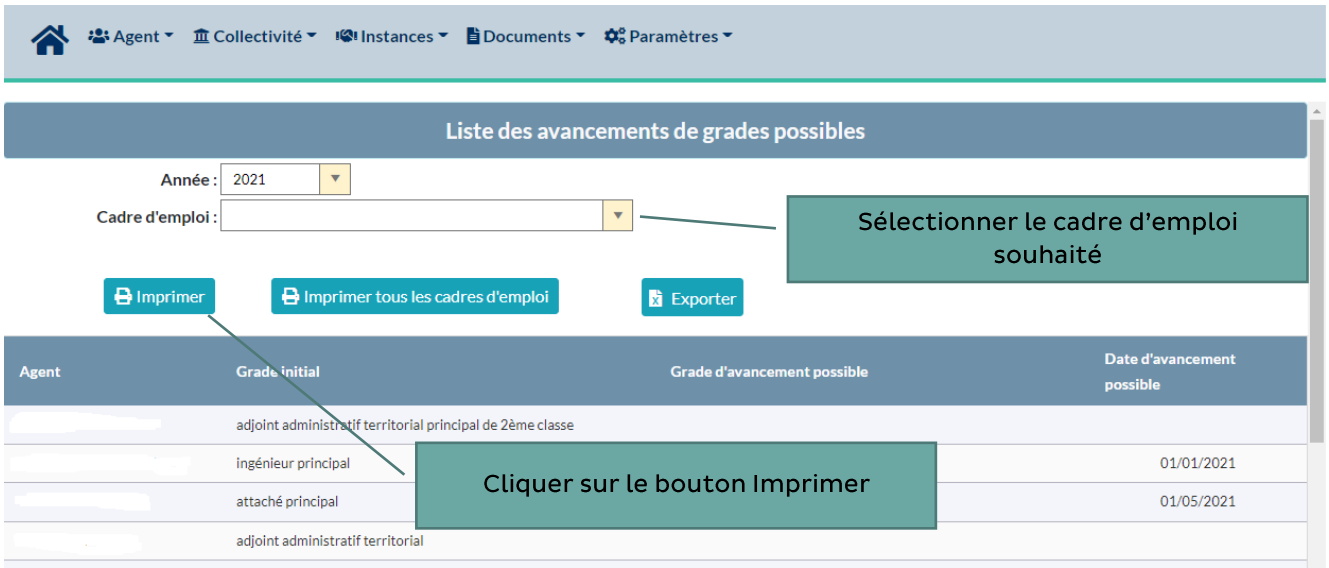

Le document word suivant se télécharge :

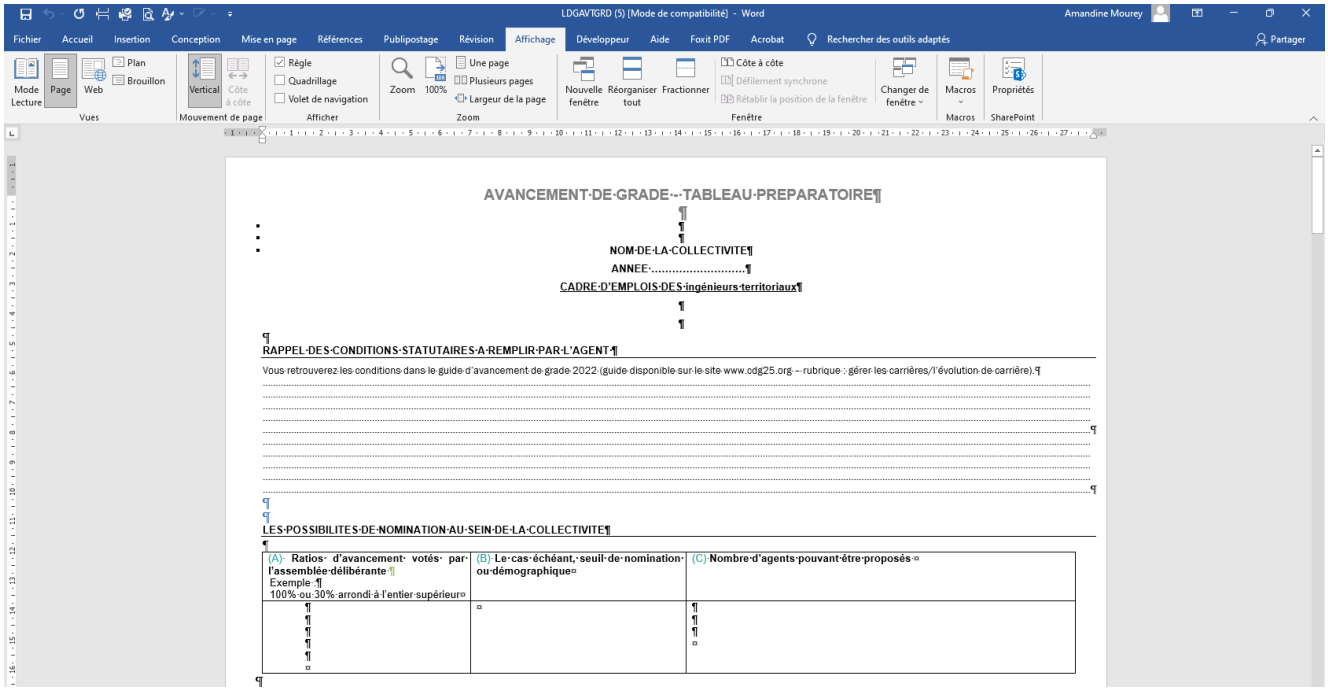

VOS CONTACTS
Pôle conseils et appuis aux employeurs
03 81 99 36 37
guichet.employeur@cdg25.org